



SYNDICAT DU PAYS DUNOIS (Siren : 252855614)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Châteaudun
Arrondissement	Châteaudun
Département	Eure-et-Loir
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	27/11/1997
Date d'effet	27/11/1997

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Philippe VIGIER

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	1 RUE DES EMPEREURS
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	28200 CHATEAUDUN
Téléphone	02 37 96 63 96
Fax	02 37 96 63 94
Courriel	contact@pays-dunois.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	46 735
Densité moyenne	50,46

Périmètres

Nombre total de membres : 58

- Dont 53 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
28	Alluyes (212800056)	859
28	Arrou (212800122)	1 658
28	Autheuil (212800171)	212
28	Boisgasson (212800445)	111
28	Bonneval (212800510)	4 945
28	Bouville (212800577)	588
28	Bullainville (212800650)	116
28	Charray (212800833)	112
28	Châteaudun (212800882)	13 567
28	Châtillon-en-Dunois (212800932)	826
28	Civry (212801013)	362
28	Cloyes-sur-le-Loir (212801039)	2 813
28	Conie-Molitard (212801062)	387
28	Courtalain (212801153)	641
28	Dancy (212801260)	226
28	Dangeau (212801278)	958
28	Donnemain-Saint-Mamès (212801328)	724
28	Douy (212801336)	574
28	Flacey (212801534)	218
28	Jallans (212801989)	833
28	La Chapelle-du-Noyer (212800759)	1 261
28	La Ferté-Villeneuve (212801500)	393
28	Langey (212802045)	357
28	Lanneray (212802052)	590
28	Le Gault-Saint-Denis (212801765)	682
28	Le Mée (212802417)	270
28	Logron (212802110)	595
28	Lutz-en-Dunois (212802243)	448
28	Marboué (212802334)	1 134
28	Meslay-le-Vidame (212802466)	541
28	Moléans (212802565)	485
28	Montboissier (212802599)	338
28	Montharville (212802607)	97
28	Montigny-le-Gannelon (212802623)	495
28	Moriers (212802706)	217
28	Neuvy-en-Dunois (212802771)	344
28	Ozoir-le-Breuil (212802953)	468
28	Pré-Saint-Evroult (212803050)	289
28	Pré-Saint-Martin (212803068)	171

28	Romilly-sur-Aigre (212803183)	493
28	Saint-Christophe (212803290)	148
28	Saint-Cloud-en-Dunois (212803308)	243
28	Saint-Denis-les-Ponts (212803340)	1 764
28	Saint-Hilaire-sur-Yerre (212803407)	537
28	Saint-Maur-sur-le-Loir (212803530)	420
28	Saint-Pellerin (212803563)	350
28	Sancheville (212803647)	844
28	Saumeray (212803704)	467
28	Thiville (212803894)	363
28	Trizay-lès-Bonneval (212803969)	327
28	Villampuy (212804108)	342
28	Villiers-Saint-Orien (212804181)	167
28	Vitray-en-Beauce (212804199)	365

- Dont 5 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
28	CC des Plaines et Vallées Dunoises (242852580)	CC
28	CC des Trois Rivières (242852424)	CC
28	CC du Bonnevalais (242852465)	CC
28	CC du Dunois (242852598)	CC
28	SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DUNOIS (252808795)	SM fermé

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>Elaboration, suivi, évaluation et révision d'un Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle du Pays.</i>
- Etudes et programmation <i>Mise en oeuvre de la procédure régionale des contrats de pays. A ce titre, il entreprend : 1) L'étude de toutes actions utiles au développement et à l'aménagement du territoire du pays, en liaison avec les syndicats et groupements de communes concernés dont les vocations seront respectées et ce, en matière de : * logement, urbanisme, cadre de vie, * agriculture, forêt, environnement, * activités économiques (commerce, artisanat, industrie), * activités de loisirs, sociales, culturelles, sportives, * services à la population, * tourisme, accueil, patrimoine. A cet effet, le syndicat : * suscite et organise les réflexions d'ensemble sur les perspectives à moyen terme du développement dans les domaines ci-dessus, * définit le projet commun de développement du pays sous la forme d'une charte et le traduit en programmes d'actions, * réalise ou fait réaliser pour cela les études nécessaires à la définition des objectifs et à la détermination des actions. 2) L'élaboration de programmes d'aménagement et de développement, conformes aux objectifs susvisés, dans le cadre des procédures d'aménagement départementales, régionales, nationales ou européennes, intersectorielles ou thématiques (dans les domaines énoncés au chapitre précédent). Pour ce faire, le syndicat : * programme et coordonne les opérations prévues au titre de ces procédures, * détermine les maîtres d'ouvrage les plus appropriés pour la réalisation des opérations individualisées, * assure si nécessaire directement la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations à dimension générale, * veille au bon déroulement des programmes à leur évaluation. 3) L'élaboration, le suivi, l'évaluation et la révision d'un Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle du Pays.</i>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)